

ANNEXE 7 Méthode de répartition des sièges

Le calcul de la répartition des sièges de titulaires s'effectue suivant la règle de la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne

Etape 1 : calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}}$$

Etape 2 : répartition suivant le quotient électoral

Pour chaque organisation syndicale (OS) candidate:

$$\text{Nombre de sièges (*)} = \frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par l'OS}}{\text{Quotient électoral}}$$

(*) arrondi à l'entier immédiatement inférieur

Etape 3 : (si nécessaire) répartition, à la plus forte moyenne, des sièges restant à attribuer

Pour chaque OS candidate : Moyenne = $\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par l'OS}}{\text{Nombre de sièges déjà obtenus} + 1}$

Le siège est attribué à l'organisation syndicale qui obtient la plus forte moyenne.

Cette étape est reproduite autant de fois que nécessaire pour attribuer l'ensemble des sièges

En cas d'égalité de moyenne pour le dernier siège, attribution à l'organisation syndicale ayant le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité du nombre de suffrages, attribution après tirage au sort, réalisé en présence d'un ou de plusieurs représentants d'organisations syndicales.

Etape 4 : répartition des sièges de suppléants

Le nombre de sièges de suppléants attribués à chaque organisation syndicale est égal au nombre de sièges de titulaires obtenus.

EXEMPLE de répartition de 7 sièges de titulaires à pourvoir (Effectifs de la DDETS compris entre 301 et 400)

1) Nombre de votants	240 ; 6 bulletins non valablement exprimés
2) Suffrages valablement exprimés : 234	Organisation A : 61 suffrages Organisation B : 150 suffrages Organisation C : 23 suffrages
3) Quotient électoral = 33,43	organisation A = $61/33,43 = 1,82$ organisation B = $150/33,43 = 4,48$ organisation C = $23/33,43 = 0,68$
	1 siège pour l'organisation A 4 sièges pour l'organisation B 0 siège pour l'organisation C
4) Il reste deux sièges à pourvoir	Moyenne : Organisation A = $61 / (1+ 1) = 30,5$ Organisation B = $150 / (4+1) = 30$ Organisation C = $23 / (0+1) = 23$

	le sixième siège est attribué à l'organisation A
	2 sièges pour l'organisation A 4 sièges pour l'organisation B 0 siège pour l'organisation C
	Moyenne: Organisation A = $61 / (2+1) = 20,3$
5) Il reste un siège à pourvoir	Organisation B = $150 / (4+1) = 30$ Organisation C = $23 / (0+1) = 23$ Le septième siège est attribué à l'organisation B
	2 sièges pour l'organisation A 5 sièges pour l'organisation B 0 siège pour l'organisation C
6) Résultat final = total des sièges obtenus	Organisation A : 2 sièges titulaires + 2 sièges suppléants Organisation B : 5 sièges titulaires + 5 sièges suppléants Organisation C : aucun siège de titulaire et de suppléant